DOCUMENT INDEMNITES DES STAGES

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Centre de Formation et du Développement des Compétences – DRH « Secteur Indemnités »

Demande d'ouverture de dossier administratif pour étudiant

- <u>actuellement salarié</u> de l'AP-HP (promotions professionnelles)
- ou <u>ancien salarié</u> de l'AP-HP (ayant les informations qui n'ont pas changé (RIB, Adresse....)

Nom de l'Institut :		IFSI Raymond POINCARE		Code Structure : 2675004520169		
Pron	notion (mois	/ année)				
Anne	ée d'étude <i>(à</i>	entourer)	1	2	3	
Nom	patronymiq	ue:				
Nom	marital :					
Prén	om (légal) :					
Né(e) le ://		Α	Département :			
N°SS	S + clé : _/_		_//	(joindre copie atte	estation carte vitale)	
N° T	 él :		Adresse M	lail :		
e n° d	e sécurité so	ciale ne doit pas	être celui du d	conjoint, ni celui de	es parents, il doit être perso	nne
		ersonnes affiliée				
Avez-vous déjà travaillé à l'AP-l			HP ?		Oui / Non	
Si oui, précisez votre identifiant :					APH	
Avez	vous déjà t	ravaillé dans la	fonction pub	olique ?	Oui / Non	
Si oui, précisez laquelle :						
Percevez-vous déjà des indemn			ités ?		Oui / Non	
Si ou	ıi, précisez le	•				
				ACTUEL : (cochez	z une ligne)	
	PP	Promotion Pro		AP-HP		
	SE	Sans Engagen				
	CL	Contrat Logen				
	AE	Allocations d'				
	CL+AL	Contrat Logement + Allocations d'Etudes				
	SE+AE	Sans Engagement + Allocation d'Etudes				
	PPHAP	Promotion Professionnelle hors AP-HP				
	LP+AE	Logement Pay	ré + Allocatio	ns d'Etudes		
	LP+SE	Logement pay	é + Sans Eng	gagement		
	CIF	Promotion So	ciale (CIF CN	JASEA AFR \		

Joindre obligatoirement:

- Copie de la pièce d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité.
- > Original du relevé d'identité bancaire.
- Copie de l'attestation de carte vitale (avec n° de SS personnel)
- La photocopie du haut de votre bulletin de paie, si vous êtes promotion professionnelle ou si vous avez déjà travaillé pour l'AP-HP.

Ce document est à usage interne strictement réservé à la Délégation à la Formation et au développement des Compétences. Il est utilisé dans le cadre du traitement automatisé du versement des indemnités de stages et remboursements des frais de déplacement. Aucune autre utilisation ne doit en être faite.